

COMMUNE DE SAINT GERMAIN DE JOUX
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 31 mars à 20 heures, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Benjamin BERTRAND, Maire.

Présents : LASNET Sandrine, CHARPY Pierre adjoints – BERARD Teddy, DAG Esma, DELOCHE Manon, DINGER Adnan, DINGER Bayram, DINGER Suleyman, FERNANDEZ ROMERO Beatriz, HENNEUSE Doriane, HERLEDAN Enora, MARTINS DO REGO Samuel, VALAT Elodie, VAN DETH Nicolas.

Secrétaire de séance : FERNANDEZ ROMERO Beatriz

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de votants : 15

Date de convocation : 24 mars 2026

OBJET : Désignation des délégués au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie et d'e-communication de l'Ain (SIEA).

RAPPORT

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-7, L.5211-8, L.5212-6, L.5212-7, L.2121-21, L.2121-33 et L.2122-7 ;

Vu les statuts du SIEA et notamment l'article 5 relatif à son fonctionnement ;

Considérant que le SIEA est administré par un Comité Syndical composé de représentants des communes membres.

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à l'élection des délégués pour représenter la commune au sein du SIEA, dont elle est membre,

Considérant que le nombre de délégués titulaires varie selon le nombre d'habitants de chaque commune, conformément à l'article 5 des statuts du SIEA ;

Considérant qu'il doit par ailleurs être procédé à la désignation de suppléants en nombre double du nombre de délégués titulaires, conformément au même article des statuts ;

Considérant que chaque suppléant est apte à remplacer indifféremment tout délégué titulaire empêché. Le cas échéant, il siège au Comité Syndical avec voix délibérative.



Considérant que cette désignation est à réaliser via la mise en œuvre d'un scrutin uninominal secret à la majorité absolue aux deux premiers tours et, le cas échéant, à la majorité relative au troisième tour, conformément l'article L.5211-7 et, par renvoi, à l'article L.2122-7 du CGCT ;

Considérant la faculté offerte aux Conseils Municipaux de ne pas procéder à un scrutin secret pour la nomination des délégués, sous réserve d'une décision à l'unanimité, conformément à l'article L.5211-7-I alinéa 2 du CGCT ;

Considérant que, conformément aux statuts du SIEA, la commune de Saint Germain de Joux doit désigner un (1) délégué titulaire et deux (2) délégués suppléants pour siéger au sein du Comité Syndical dans les conditions susmentionnées, conformément à l'article 5 des statuts du SIEA ;

Considérant que les agents employés par ledit syndicat ou une de ses communes membres ne peuvent être désignés par une des communes membres pour la représenter au sein de l'organe délibérant de cet établissement, conformément à l'article L.5211-7-II alinéa 2 du CGCT ;

* * * *

DECISION

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Germain de Joux,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du délégué titulaire et de ses suppléants.

Après appel à candidature de Monsieur le Maire, sont candidats :

- Monsieur Nicolas VAN DETH avec pour suppléants :
- Suppléant n°1 : Madame Doriane HENNEUSE
- Suppléant n°2 : Madame Manon DELOCHE

Il est procédé au scrutin :

Résultat du 1^{er} tour (majorité absolue) :

- o Nombre de suffrages exprimés : 15
- o Nombre de voix nécessaires pour obtenir la majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Monsieur Nicolas VAN DETH avec pour suppléants : Suppléant n°1 : Madame Doriane HENNEUSE Suppléant n°2 : Madame Manon DELOCHE	15 voix
---	---------

Monsieur Nicolas VAN DETH avec pour suppléants n°1 : Madame Doriane HENNEUSE et suppléant n°2 : Madame Manon DELOCHE ayant obtenu la majorité absolue, est élu.

* * * *

En conséquence sont élus délégués pour représenter la commune de Saint Germain de Joux au sein du Comité Syndical du SIEA :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Monsieur Nicolas VAN DETH	Madame Doriane HENNEUSE	Madame Manon DELOCHE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Benjamin BERTRAND



Je certifie le présent acte exécutoire conformément aux lois et règlements en vigueur, pour avoir été transmis à Monsieur le Préfet, qui en a accusé réception le